

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 3 février 2021

DELIBERATION

2021/18 - "RYTHME MA BIBLIOTHEQUE" DISPOSITIF DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE POUR UNE ADAPTATION ET L'AMELIORATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE L'ODYSSEE.

Dans le cadre de sa compétence « réseau d'équipements culturels » et de la mise en œuvre de la délibération cadre n°12C0647 pour une politique métropolitaine de développement et d'animation du service public de lecture, d'information et de documentation, la MEL a, par délibération n°17C00897 du 19 octobre 2017, voté la mise en place du dispositif « Rythme ma bibliothèque » qui a vocation à accompagner les communes du territoire volontaires pour améliorer l'accessibilité horaire de leur(s) bibliothèque(s) municipale(s).

Afin de poursuivre la dynamique engagée et aider les communes à conforter ces nouveaux horaires, la MEL a par délibération n°20C0273 du 16 octobre 2020 voté la prolongation, pour un an minimum, de ce dispositif.

Ouverte en 2001, l'Odyssée s'est aussitôt démarquée grâce à son ouverture le dimanche matin. Forte de sa bonne implantation dans la métropole, de ses bons taux de fréquentation et de sa volonté de répondre au mieux aux attentes des usagers, la ville de Lomme s'est engagée dans l'étude portée par la MEL en 2016 concernant les horaires d'ouverture en médiathèque. Cette étude a recensé les attentes des usagers et des non usagers, ainsi que l'avis du personnel sur les horaires et les services offerts.

Les demandes portent sur le début de soirée, une continuation d'ouverture lors des vacances scolaires d'été, ainsi qu'une possibilité d'accès à la médiathèque beaucoup plus étendue.

Suite aux précédentes délibérations du Conseil Municipal : n°18/23 du 26/01/2018, n°19/263 du 14/06/2019 et n°19/591 du 19/12/2019 qui ont voté la mise en place de l'extension des horaires d'ouverture et l'adhésion au dispositif métropolitain, nous proposons l'adhésion au nouveau dispositif Rythme ma bibliothèque afin de poursuivre l'expérimentation d'extension des horaires d'ouverture pour un an.

Un document d'évaluation du dispositif Rythme Ma Bibliothèque est annexé à la présente délibération.

Le nouveau dispositif porte donc sur :

- Ouverture de l'Odyssée, le jeudi soir de 18H00 à 20H00 hors vacances scolaires ;
- Ouverture de l'Odyssée pendant tout l'été sur un horaire de 14H00 – 18H00 du mardi au samedi inclus.

La prise en charge par la MEL s'effectuera sur le temps agent selon les modalités suivantes :

- Le calcul de la dotation se fait sur la base des versements effectifs des deux premières années d'accompagnement.
- La subvention sera calculée sur la moyenne des deux premiers versements.
AMI1-1^{er} année : 8 720.19€
AMI1-2^e année : 11 962.88€
Soit un total de : 20 683.07€
Soit une moyenne de : 10 341.54€

Le coût Ressources Humaines global de l'opération pour la Ville de Lomme est de 20 800 € (1080 h x 19,26€)

Le budget prévisionnel de l'opération :

Fonctionnement Dépenses Extension des horaires d'ouverture, coût RH	Recettes
Ressources Humaines : 20 800 €	MEL (RMB) : 10 341,54 €
	Budget Ville : 10 458,46 €

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Lille et sa Commune associée de Lomme et la MEL, ci-annexée ;
- ◆ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'année 2021 ;
- ◆ **ADMETTRE** les recettes en fonctionnement à l'Opération 984 : Chapitre 74 fonction 313 article 74751 en NEK

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme